

BUTS ET AVANTAGES DES ÉVÉNEMENTS SANCTIONNÉS

À titre d'association provinciale d'Athlétisme Canada et de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF), la Fédération Québécoise d'Athlétisme a la responsabilité de la sanction des épreuves en athlétisme (épreuves en stade), en cross-country, marche athlétique et courses sur route, y compris les marathons et ultras tenus au Québec.

Les buts et les avantages d'une sanction, tels que décrits ci-dessous, ont une valeur pour le participant, l'organisateur de l'événement, les commanditaires, les gestionnaires des installations/lieux et pour le grand public.

La sanction des événements vient appuyer l'objectif d'organiser des événements de qualité et sécuritaires et contribue à soutenir le développement des programmes et services en athlétisme, cross-country, marche athlétique, et courses sur route au Québec.

LA SANCTION D'UN ÉVÉNEMENT

Les buts d'une sanction:

1. Assure un engagement de l'organisateur de l'événement afin que l'événement soit réalisé en conformité avec les règles et normes de l'IAAF, d'Athlétisme Canada et de la Fédération Québécoise d'Athlétisme.
2. Assure que l'événement se déroulera de manière juste et sécuritaire.
3. Assure la reconnaissance des résultats
(à condition qu'il y ait conformité avec le point 1 ci-dessus).
4. Assure que l'événement réponde à une norme de qualité requise pour la sanction de la FQA.

Avantages de la sanction de votre événement:

- **Assurance responsabilité civile** – (nécessaire), La Fédération Québécoise d'Athlétisme offre une assurance à un taux très avantageux aux organisations d'événements sanctionnés. L'organisateur n'est pas dans l'obligation de prendre la protection offerte par la FQA, il peut démontrer qu'il détient sa propre assurance.
- **Assistance technique** - Conseils et soutien pour l'événement en cas de besoin.
- **Officiels** - L'accès aux officiels techniques reconnus (au besoin) pour arbitrer l'événement.

- **Calendrier FQA des événements** – Inclusion au calendrier officiel de la FQA et promotion par le biais des versions électroniques et des réseaux sociaux utilisés par la FQA.
- **Couverture médiatique** – Publication de nouvelles sur différents événements sanctionnés ayant lieu un peu partout au Québec. La FQA est disponible pour produire des communiqués de presse lors du lancement de votre événement.
- **Identification des événements sanctionnés sur les sites courir.org et iskio.ca** – Les sites web très fréquentés de recherches d'événements, courir.org et iskio.ca, identifient les événements qui sont sanctionnés par la FQA.
- **Accès à des fournisseurs partenaires** – La FQA a développé des ententes avec divers fournisseurs de produits et services qui offrent des rabais exclusifs aux organisateurs d'événements sanctionnés. Tous les détails : <http://athletisme-quebec.ca/offre-organisations-sanctionnees.php>
- **Mesurage et certification des parcours sur route** - Accès à l'information, des processus et des contacts pour le mesurage et la certification des parcours de course sur route et marche.
- **Résultats** - Reconnaissance des résultats à des fins de classements, records, remises de bourses, sélection, et financement.
- **Participation à l'événement** - Augmente la base des inscrits potentiels à votre événement à travers le réseau des clubs scolaires et civils de la fédération. De plus en plus de coureurs sont à l'affut des bénéfices des événements sanctionnés et planifient leur saison en fonction de participer uniquement à des événements sanctionnés.
- **Label de qualité** - Pour de nombreux événements, la sanction de la FQA améliore la perception du public de l'événement. Une sanction sécurise les participants sur le fait que l'événement se déroulera en conformité avec les règles applicables. Certains commanditaires s'associent uniquement à des événements qui sont reconnus par leur fédération.
- **Logos et marques** - Un événement sanctionné a le droit d'utiliser le logo et le nom de la FQA dans la promotion de l'événement comme sanctionné par l'organisme provincial de régie.
- **Règlement des différends** – À la demande d'un organisateur ou d'un participant, la FQA aidera dans le processus de résolution de différends entre les participants et l'événement sanctionné.
- **Support aux événements devant les autorités** – À la demande d'un organisateur, la FQA aidera dans le processus d'obtention d'entente avec les municipalités ou pour l'obtention de subventions.

Sanction de compétitions

Voir le site de la FQA à www.athletisme.qc.ca pour les différents manuels et guides d'organisation de compétition et formulaire de sanction d'épreuves sur route.

Pour toute demande relative à la sanction d'une épreuve sur route, vous pouvez communiquer avec Judith Lefebvre au bureau de la FQA à jlefebvre@athletisme.qc.ca ou par téléphone au: 514-252-3041, poste 3498.